




Règlement complet Côtes Pouzaugaises

Samedi 25 Mai 2019

Organisées par le club d'athlétisme local ABV Pouzauges et l'association « Les Côtes Pouzaugaises »

						
Courses	Animation Eveil Athlé	Poussins	Benjamins	Minimes	Course populaire	Trail des Venelles
Horaires de départ	16h30	16h45	17h00		17h30	18h30
Année de naissance	2010 à 2012	2008 et 2009	2006 et 2007	2004 et 2005	2003 et avant	2001 et avant
Distance	1 km	1 km	2,5 km	5 km	5 km	13 km
Description	2 petites boucles		1 moyenne boucle	2 moyennes boucles	2 moyennes boucles	1 moyenne et 2 grandes boucles

Inscriptions : s'inscrire en ligne sur www.timepulse.run par courrier avant le vendredi 24 mai 2019 à l'aide du bulletin ci-joint ou du formulaire à imprimer sur www.abvpouzauges.fr. L'inscription peut se faire sur place le jour de la course (close 30 mn avant le départ). Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés. Les titulaires de la licence Athlé Santé et les non licenciés FFA doivent fournir un certificat médical de non contre indication à pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Renseignements : Office Municipal des Sports, tél 02 51 57 57 92 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Le règlement complet de la course sur internet www.abvpouzauges.fr

Accueil/parking : parkings autour du Vieux Château à 400 mètres et parking de la salle Emile Robert.

Assurances : les licenciés bénéficient des garanties apportées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

Dossards : retrait des dossards à partir de 14h30 sous le chapiteau proche de la ligne de départ. Prévoir des épingles. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Le dossard devra être entièrement visible.

Départ/arrivée : devant la mairie. Douches à la salle du Bois de la Folie à 800 mètres environ.

Circuit : les concurrents doivent respecter les consignes des commissaires de course. Les rues seront fermées à la circulation des automobiles pendant toute l'épreuve.

Sécurité/service médical : Protection Civile sur le parcours et sur le site départ/arrivée et ambulance sur le site.

Ravitaillements : 2 ravitaillements sur la grande boucle, au Vieux Château et en centre ville.

Lots :

Courses jeunes (éveils athlé à minimes) : un lot pour tous à l'arrivée et 2 bons d'achat de 150€ dans le cadre du challenge inter-écoles Stéphane FORTIN sur les courses éveil athlé et poussins. Les 3 premiers et 3 premières de chaque catégorie seront récompensés au podium aussitôt après l'arrivée. Règlement complet du challenge inter-écoles sur demande.

Courses adultes : chaque concurrent recevra un lot au retrait des dossards. Une prime spécifique pour le trail des Venelles de 350 €, 250 € et 150 € sera attribuée aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes (scratch) et remise sur le podium aussitôt après l'arrivée.

Le premier homme et à la première femme (hors scratch) des catégories cadets, juniors, espoirs, seniors jusqu'aux masters 4 (ex vétérans 4) recevront une coupe sur le podium dès que tous les classements seront établis (après le Trail des Venelles).

Course	Horaire	Catégorie	Hommes	Femmes
Jeunes	16h30	Eveil Athlé	3	3
Jeunes	16h45	Poussins	3	3
Jeunes	17h00	Benjamins	3	3
		Minimes	3	3
Populaire	17h30	Cadets	1	1
		Juniors	1	1
		Espoir	1	1
		Scratch	3	3
Trail des Venelles	18h30	Juniors	1	1
		Espoirs	1	1
		Scratch	3	3
		Master 1	1	1
		Master 2	1	1
		Master 3	1	1
		Master 4	1	1

Photos : dès le lendemain sur www.abvpouzauges.fr

Résultats : les résultats sont disponibles le jour de l'épreuve sur : www.abvpouzauges.fr et sur www.fimepulse.run ????

Droits à l'image : en s'engageant, tout participant autorise de plein droit les organisateurs à utiliser les photos prises au cours de la manifestation.

Annulation de l'épreuve : en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou d'une autre nature mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.